

REF: PCH/DRH/DDC/N°173/2021

Casablanca, le



Appel à Candidature (1er appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès aux postes de **Chefs de Service Relation Affiliés** au niveau des **Agences Rabat Hassan** et **Maârif** relevant, respectivement, des Directions Régionales Rabat Salé et Anfa / Pôle Réseau.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
1-Chef de Service Relation Affiliés / Agence Rabat Hassan Direction Régionale Rabat Salé	-Chef de Service dans la filière Affiliés ou Assurés, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste; Ou -Chef de Bureau dans la filière Affiliés ou Assurés, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste; Ou	- Maîtrise des métiers de la CNSS; -Maîtrise des procédures internes relatives à l'affilié, l'assuré, aux conventions internationales et AMO;
2-Chef de Service Relation Affiliés / Agence Maârif Direction Régionale Anfa	-Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) minimum, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 4 ans dans la filière Affiliés ou Assurés; Ou -Collaborateur de catégorie 7 minimum, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 8 ans	-Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs; -Capacités organisationnelles; -Capacité d'analyse et de synthèse des
Allia	dans la filière Affiliés ou Assurés.	doffices.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- -Demande de candidature
- -CV
- -Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le 1 9 FeVr 2021 et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1 ère nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB: Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Abdellatif MORTAKI Directeur Général par intérim

